Economie 1ère STMG

Thème 3 – Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu?

Séquence 8 – Le pouvoir d'achat des ménages

Place dans le	Thème 3 - Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?
programme	
	3.2. Le pouvoir d'achat des ménages
Notions	L'indice des prix à la consommation
principales	Le panier des biens
	L'évolution à long terme du pouvoir d'achat
Objectifs	Définir la notion du pouvoir d'achat
	Déterminer les facteurs qui influencent le pouvoir d'achat
	Comprendre le lien entre pouvoir d'achat et classes sociales
Pré-requis	Séquence 6 : le revenu disponible des ménages

I/ Qu'est-ce que le pouvoir d'achat ?

- A) La notion du pouvoir d'achat
- → À partir de la vidéo présente ci-dessous dans le document 1, vous répondrez aux questions 1 à 7 :

Document 1 : 3 minutes pour comprendre le pouvoir d'achat



https://www.youtube.com/watch?v=vFh4R8amoeQ



Dessines-moi l'éco

- 1) Expliquez la notion de pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat correspond à la quantité des biens et services que les ménages peuvent consommer avec leur revenu. Il permet donc de définir la richesse économique d'un ménage.
- 2) Rappelez les deux principaux déterminants du pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit du revenu disponible des ménages ainsi que le niveau des prix des biens et des services.
- 3) Indiquez comment se calcule le pouvoir d'achat, et justifiez l'intérêt de le calculer. Pour calculer le pouvoir d'achat, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des revenus ainsi que de l'évolution des prix. Il est important de calculer le pouvoir d'achat des ménages afin de réaliser des comparaisons dans le temps et dans l'espace, ainsi que de connaître le facteur qui est à l'origine de son évolution (soit la baisse ou la hausse des prix, soit la hausse ou la baisse du revenu des ménages).
- 4) Repérez comment se mesure l'évolution des prix. La mesure des prix est donnée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est calculé par l'INSEE à partir d'un échantillon d'environ 200 000 prix de biens et services.
- **5) Expliquez à quoi correspond le panier moyen d'un ménage.** Il correspond à la répartition de chaque famille de produits dans les dépenses des ménages.
- 6) Présentez les limites du calcul du panier moyen. On retrouve plusieurs limites :

- Le panier moyen ne correspond à aucun panier réel, car le consommateur moyen n'existe pas. En effet chaque ménage à sa propre structure de consommation. Des locataires auront une part de leur panier moyen plus importante réservée à leur loyer.
- L'amélioration de la qualité n'est pas prise en compte. En effet, il arrive généralement qu'une augmentation de prix s'accompagne d'une meilleure qualité des biens ou des services, où d'une offre associée plus avantageuse pour les ménages. Dans ces cas, la qualité de vie s'améliore mais n'augmente pas pour autant le pouvoir d'achat.
- Les consommateurs sont aussi plus sensibles aux prix des achats courants et répétitifs, alors que les achats de biens durables représentent une part plus importante de leurs dépenses, et leurs prix ont tendance à diminuer, ce qui fait augmenter le pouvoir d'achat.
- Certains éléments tels que les remboursements d'emprunt associés aux acquisitions immobilières ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'IPC, ce qui fait sous-estimer certaines dépenses.
- 7) Expliquez pourquoi l'IPC est indispensable à calculer pour une économie. Il reste indispensable notamment pour revaloriser les loyers, les retraites ainsi que les pensions alimentaires.
- → À partir de la mise en situation n°1 présente ci-dessous, vous répondrez aux questions 8 à 12 :

Mise en situation n°1 : Les revenus et les dépenses de M. et Mme Lopez



M. et Mme Lopez ont deux enfants. Ils ont vu leurs salaires augmenter entre 2019 et 2020, ce qui a entrainé une hausse de leur revenu disponible. Or, ils constatent que les prix des biens et des services qu'ils consomment, ont aussi augmenté. En 2019, la famille percevait un revenu disponible de 2500€ par mois. En 2020, le revenu disponible de la famille a augmenté de 50€. Le prix de leur panier moyen est passé de 312,5€ en 2019 à 366€ en 2020. Finalement, il se demandent, si leur hausse de

salaire est suffisante pour subvenir à leurs besoins.

- 8) Indiquez quel pourrait être le problème pour la famille Lopez, si les prix augmentent plus rapidement que leur revenu. La famille Lopez pourrait voir son pouvoir d'achat stagner voire même diminuer. En effet, si la hausse des prix est importante, leur augmentation de salaire ne leur permettra pas de consommer plus de biens et services.
- 9) Complétez le tableau ci-dessous, puis calculez le nombre de paniers de courses que peut obtenir la famille Lopez en 2019 et en 2020. Pour finir, calculez les taux d'évolution entre 2019 et 2020.

	2019	2020	Taux d'évolution entre 2019 et 2020
Revenu disponible	2500€	2550€	(2550-2500) /2500 x100 = 2%
Prix moyen d'un panier de courses	312,50€	366€	(366-312,5) /312,5 x 100 = 17,12%
Nombre de paniers de courses consommées	2500/312,50= 8	2550/366 = 6,98	(6,98-8) /8 = -14,61%

10) Concluez sur l'évolution du pouvoir d'achat de la famille Lopez. On constate que le pouvoir d'achat de la famille Lopez a diminué. En effet, même si leur revenu disponible a augmenté de 50€ soit 2% entre 2019 et 2020, M. et Mme Lopez ont vu le prix moyen d'un panier de courses augmenter également de 17,12%. Ainsi, s'ils pouvaient en moyenne consommer 8 paniers de courses en 2019, en 2020 ils peuvent en consommer à peine 7, soit une baisse de 14,61%.

- **11)** Indiquez ce qui peut expliquer la baisse du pouvoir d'achat de la famille Lopez. Cela peut s'expliquer par une augmentation des prix plus importantes des prix, comparée à l'augmentation de leur revenu disponible.
- 12) Complétez le tableau ci-dessous, en précisant avec des flèches, si le pouvoir d'achat augmente, stagne ou diminue, en fonction de l'évolution du revenu et de l'évolution des prix.

Revenu Prix	Baisse	Stagne	Hausse
Baisse			1
Stagne			
Hausse		_	

B) L'indice des prix à la consommation

→ À partir du document 2 et du document ressource n°1, vous répondrez aux questions 13 à 16 :

Document 2 : Des tickets de caisse bien différents

POLYPRIX Bienvenue!	
Bienvenue :	
25-01-2002-16h45	,
Pack eau minérale (6*1,5L)	1,52€
Gel douche	2,40€
Thé vanille	2,80€
Dentifrice	2,20€
Carte postale	0,70€
Désodorisant toilettes	3,45€
Tablette chocolat	2,25€
Baguette	0,70€
Litre de lait	0,90€
Cassette audio	9,50€

POLYPRIX			
Bienvenue!			
	2		
12-01-2020-19h1	J		
Pack eau minérale (6*1,5L) 1,82€			
Gel douche	2,40€		
Thé vanille	2,25€		
Dentifrice	2,40€		
Désodorisant toilettes	3,80€		
Tablette chocolat	3,25€		
Baguette	0,87€		
Litre de lait	0,94€		
Cassette audio	15€		

Edition Hachette 2019

Document ressource n°1 : Comment est mesurée l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) ?

La hausse des prix est mesurée par l'IPC. Pour calculer l'indice mensuel des prix à la consommation, l'INSEE suit les prix :

- D'un éventail très large de produits et de services représentatif de ce que nous consommons.
- Dans tous les types de commerce (petits magasins traditionnels, marchés, hypermarchés, sites marchands, Internet...) sur l'ensemble du territoire afin que chaque taille d'agglomération soit convenablement représentée. [...]

Les mêmes articles sont suivis, mois après mois dans les mêmes points de vente. Pour chacun, il doit s'agir exactement du même modèle, de la même marque, dans le même conditionnement. Les milliers de prix et tarifs relevés sont ensuite agrégés successivement et regroupés par type de produits et de services pour aboutir à l'indice d'ensemble. Pour les agréger, on tient compte de la structure de consommation des ménages, c'est-à-dire la répartition de leurs dépenses de consommation. Cette répartition est mise à jour tous les ans pour tenir compte de la disparition de certains produits, et de l'apparition d'autres et de l'évolution des comportements de consommation. [...]

L'indice des prix à la consommation permet de mesurer le taux d'inflation. L'inflation représente une hausse durable et générale des prix.

Insee en bref, Le pouvoir d'achat et l'indice des prix, mai 2014

- 13) Justifiez le choix de l'INSEE d'insérer dans son panier moyen de biens, des produits nombreux et diversifiés et de relever les prix dans un très grand nombre de points de vente. Malgré ses limites, l'IPC doit être le plus révélateur possible de la réalité économique. C'est pourquoi il est nécessaire que le panier moyen soit constitué:
 - A partir d'un grand nombre de biens et de services, afin de montrer la diversité des consommations des ménages.
 - A partir d'un grand nombre de points de vente, afin de révéler l'ensemble des prix pratiqués.
- 14) Expliquez pourquoi le panier moyen de biens doit être à la fois constant chaque mois et évoluer annuellement. La composition du panier moyen doit avoir une certaine stabilité, afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps. Si les produits comptabilisés dans le panier moyen sont

trop souvent changés, les variations de prix calculées résulteront plus des changements de produits dans le panier que d'une réelle variation des prix des produits. Il est nécessaire d'actualiser annuellement le panier moyen afin de refléter la réalité des achats des ménages (apparition de nouveaux produits, nouveaux modes de consommation).

15) A partir des tickets de caisse et du document ressource n°1, calculez l'évolution du panier de biens entre 2002 et 2020, et analysez le résultat obtenu.

<u>Panier n°1 2002 :</u> 1,52€ + 2,40€ + 2,80€ + 2,20€ + 0,70€ + 3,45€ + 2,25€ + 0,70€ + 0,90€ + 9,50€ = 26,42€

<u>Panier 2° 2018</u>: 1,82€ + 2,40€ + 2,25€ + 2,40€ + 3,80€ + 3,25€ + 0,87€ + 0,94€ + 15€ = 32,73€ <u>Evolution des prix</u>: (VA-VD) /VD * 100: (32,73-26,42) /26,42 * 100 = 23,88%

On remarque donc qu'entre 2002 et 2020, les montants des tickets de caisse ont augmenté de 23,88%.

16) Outre l'IPC, rappelez quelle autre information est nécessaire pour calculer l'évolution du pouvoir d'achat. Pour connaître l'évolution du pouvoir d'achat, il est nécessaire de disposer de l'évolution des prix, mais aussi de l'évolution du revenu disponible.

II/ L'évolution à long terme du pouvoir d'achat

→ À partir du document 3 présent ci-dessous, vous répondrez aux questions 17 à 19 :

Document 3 : L'évolution du pouvoir d'achat de 1960 à 2017					
Evolution du pouvoir d'achat du revenu disponible (en % par rapport à l'année précédente)					
1960	1980	2000	2013	2016	2017
7,7	0,3	3,5	-1,2	1,8	1,3

- 17) Précisez l'évolution du pouvoir d'achat entre 2016 et 2017. Entre 2016 et 2017, on remarque que le pouvoir d'achat a évolué positivement de 1,3% par rapport à l'année précédente. Cela signifie, que les ménages, à revenu identique, pouvaient acquérir plus de biens et services que l'année précédente. (Attention, si entre 2015 et 2016 la variation a été plus forte, cela ne signifie pas qu'il y ait eu une baisse, mais seulement un ralentissement de la hausse.)
- **18)** Repérez l'année où le pouvoir d'achat a diminué, et expliquez ce que signifie cette baisse. Entre 2012 et 2013, le pouvoir d'achat a diminué de 1,2%, ce qui signifie que les ménages, à revenu identique, pouvaient acquérir moins de biens et services que l'année précédente.
- 19) Commentez l'évolution générale du pouvoir d'achat de 1960 à 2017. On remarque que même si le taux d'évolution du pouvoir d'achat est irrégulier et que les niveaux des Trente Glorieuses (1960) sont désormais loin d'être atteint, on constate dans l'ensemble, à l'exception de 2012-2013, que le pouvoir d'achat augmente chaque année de quelques points. Ces augmentations régulières permettent d'affirmer une augmentation générale de vie des ménages.

Insee

→ À partir des documents 4 et 5, vous répondrez aux questions 20 et 21 :

Document 4 : Les dépenses contraintes minent le pouvoir d'achat

Le mouvement des « gilets jaunes », qui prend comme point de départ la hausse des prix du carburant, agrège de nombreuses revendications autour du pouvoir d'achat. Pourtant, si l'on en croit l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), cet indicateur devrait augmenter de 1,3 % en 2018, sous l'effet des baisses de cotisation salariale et de la taxe d'habitation.

D'où vient le décalage entre ces chiffres, plutôt positifs, et la perception bien moins optimiste d'une partie croissante de l'opinion ? L'explication réside en grande partie dans le poids des dépenses contraintes, qui est proportionnellement très élevé pour les ménages les plus modestes.

1.Toujours plus de dépenses contraintes

Le pouvoir d'achat se calcule en comparant le niveau des prix et le revenu brut disponible, (c'est-à-dire les salaires et prestations sociales, dont on déduit les impôts directs et indirects). Il correspond à la somme d'argent qu'un individu peut utiliser pour consommer. Mais, en réalité, cet argent n'est pas entièrement « disponible », puisque les ménages ont un volet de dépenses dites « pré engagées » ou contraintes, qui correspondent à des contrats difficilement négociables à court terme : les loyers ou remboursements de prêts, les assurances, les abonnements d'électricité, gaz ou téléphonie, les assurances et mutuelles, etc.

Or, ces dépenses, qui correspondent à des prélèvements ou des factures régulières, ont beaucoup augmenté en proportion des revenus, puisqu'elles ont été multipliées par 2,5 depuis les années 1960, et « bloquent », désormais, près de 30 % du budget, ce qui ne laisse, en moyenne, que 70 % de dépenses dites « arbitrables », sur lesquelles les ménages ont le sentiment d'avoir prise.

2. Un fardeau surtout pour les plus pauvres

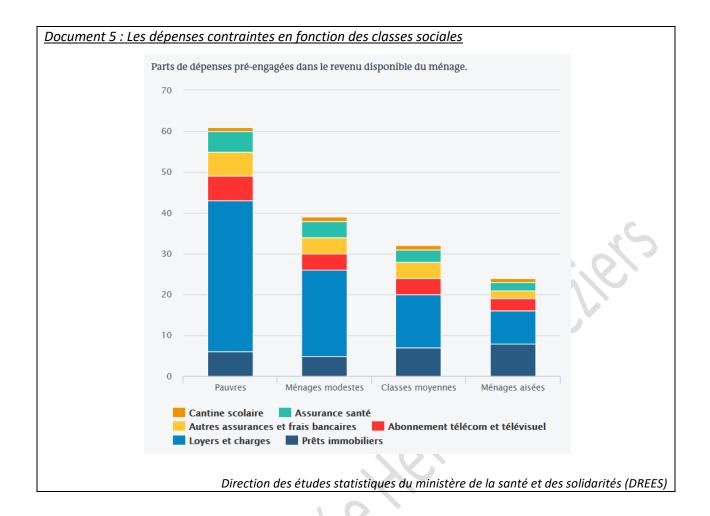
La moyenne de 30 % de dépenses pré engagées cache de nombreuses disparités en fonction des profils socio-économiques. Ces contraintes budgétaires sont très élevées parmi les ménages situés sous le seuil de pauvreté : elles représentent largement plus de la moitié (60 %) de leurs revenus disponibles, selon une étude publiée en mars 2018 par la Direction des études statistiques du ministère de la santé et des solidarités (Drees). Cela signifie qu'il ne reste que 40 % du budget pour l'ensemble des dépenses « arbitrables », y compris l'alimentation ou les transports.

Tous types de revenus confondus, les personnes seules, les familles monoparentales ou les ménages locataires du parc privé sont davantage susceptibles de subir le poids des dépenses contraintes, qui dépasse souvent 40 % de leurs revenus.

3.Un indicateur qui exacerbe les inégalités

En France, le système de redistribution des richesses est réputé atténuer les inégalités de revenus. Pourtant, l'analyse du budget « arbitrable » brosse un portrait bien moins flatteur. En effet, si on retranche les dépenses contraintes (loyer, assurance, etc.) et l'alimentation, le niveau de vie des ménages les plus pauvres se réduit drastiquement. Selon la Drees, les 10 % les plus modestes doivent ainsi se contenter en moyenne de 180 euros par mois pour financer transport, équipement, loisir ou habillement, alors que les 10 % les plus riches disposent en moyenne de 1 890 euros, c'est-à-dire au moins dix fois plus. On comprend aisément que dépenser dix euros de plus pour un plein de carburant n'a pas la même signification pour tous les ménages français.

www.lemonde.fr, le 23 novembre 2018



- 20) Expliquez pourquoi les ménages ont le sentiment de faire face à une baisse de leur pouvoir d'achat. Les ménages ont le sentiment de faire face à une baisse de leur pouvoir d'achat, une part de leur revenu est déjà affectée à des dépenses pré-engagées telles que le loyer, le remboursement du crédit immobilier, les assurances, qui viennent diminuer le revenu perçu comme réellement disponible aux yeux du consommateur. Cette part de dépenses pré engagées peut aller de 30 à 60 % du revenu disponible des ménages selon leur niveau de vie.
- 21) En vous appuyant sur les documents 4 et 5, établissez le lien entre classes sociales et dépenses contraintes. On relève que la part des dépenses contraintes est influencé par le revenu disponible des ménages. En effet, plus les revenus sont faibles, plus la part des dépenses contraintes est grande, comme on peut le remarquer avec l'ensemble des dépenses contraintes qui représentent plus de 60% du revenu disponible pour les ménages pauvres, alors que pour les ménages aisés, elles représentent environ 25% de leur revenu disponible.